

# Allocations de thèse en histoire du ministère des Armées pour l'année 2020

Min. Défense Paris, mars 2020

## **Prolongation de l'appel à candidatures jusqu'au 31 mars.**

En raison de l'épidémie de CoVID-19 et des difficultés pour la transmission par voie postale des dossiers de candidature, la date de clôture pour les allocations de thèse en histoire militaire et de la défense est désormais fixée au mardi 31 mars.

Le ministère des Armées attribue au titre de l'année 2020 jusqu'à dix allocations de thèse en histoire militaire. Le montant de l'allocation est de 10 000 euros.

Ces allocations sont ouvertes à tout candidat inscrit en thèse au moment du dépôt de dossier de candidature, à l'exception des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral.

Peut faire acte de candidature :

- Tout doctorant, sans distinction de nationalité, inscrit dans une université française et rattaché à un laboratoire français.
- Tout doctorant de nationalité française inscrit dans une université étrangère.

Les dossiers de candidature sont soumis au Conseil scientifique de la recherche historique de la défense (CSRHD) qui décide de l'attribution de ces allocations.

L'allocation est attribuée pour une durée d'un an. Elle peut être renouvelée deux fois, sur demande explicite du candidat. Le renouvellement n'étant pas automatique, le candidat doit établir chaque année un nouveau dossier de candidature comprenant un état des travaux effectués depuis sa précédente demande ; ce dossier est soumis une nouvelle fois au CSRHD qui appréciera l'évolution du travail du candidat.

Après acceptation par le CSRHD, une convention d'allocation de thèse est adressée par le ministère des Armées à chaque bénéficiaire de l'allocation.

Date limite du dépôt des candidatures : mardi 31 mars 2020 (23h59)

Les dossiers doivent être adressés à l'adresse suivante en précisant en objet du message « Thèse 2020 » :

[memoiredeshommes.webmaster.fct@def.gouv.fr](mailto:memoiredeshommes.webmaster.fct@def.gouv.fr)